

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 1-2

Artikel: Conseil national et isolation thermique : isolation thermique des immeubles, postulat Girard du 5 octobre 1977

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil national et isolation thermique:

Isolation thermique des immeubles

Postulat Girard du 5 octobre 1977

A l'heure où notre pays subit, au même titre que les autres nations, les conséquences de la crise de l'énergie, il paraît nécessaire de faire le bilan des efforts faits en matière d'isolation thermique des logements et des établissements industriels et publics.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne serait pas indiqué de faire:

a) un bilan des efforts faits en matière d'isolation thermique;
b) une étude séparant avec précision — parmi les normes adoptées par la SIA ou les autorités fédérales et cantonales et concernant l'isolation — les «recommandations» des obligations;

c) à partir de ce bilan et de cette étude, un rapport déterminant les voies et moyens permettant de faire progresser la conscience nationale sur ces problèmes en même temps qu'une législation ad hoc.

Cosignataires

Bauer, Cevey, Cossy, Delamuraz, Dupont, Junod, Kohler Raoul, Mugny, Ribl, Richter, Spreng, Thévoz.

Développement

La motion Jeager du 21 juin 1977, ainsi que la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie, ont déjà posé le problème de l'isolation des bâtiments d'habitation et des établissements publics et industriels. Un postulat supplémentaire peut donc apparaître comme inutile, d'autant plus que, comme le souligne le Conseil fédéral — «les questions soulevées sont si complexes qu'il faut attendre les résultats des expertises et recherches en cours».

Aussi se trouve-t-on devant un paradoxe: chacun reconnaît l'urgence du problème, mais aucune décision concrète n'est prise.

Une telle attitude est grave pour notre pays, puisque, compte tenu de l'inertie caractérisant le secteur du bâtiment, il faudra bien deux à trois ans pour que le concept de l'isolation entre effectivement dans les faits.

L'objet de ce postulat est donc de s'élever contre un attentisme, dont je souligne les dangers, en même temps que de proposer — indépendamment du bilan et de l'étude demandés — trois mesures concrètes:

1. Adoption de normes imposant une meilleure protection thermique ou phonique dans les habitations et les établissements.

Dans sa circulaire du 15 mai 1977, le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a demandé aux gouvernements cantonaux de prendre les mesures nécessaires pour encourager l'économie d'énergie.

A notre connaissance, seuls les cantons de Bâle-Ville et de Genève ont adopté des règlements se rapprochant des mesures souhaitées.

Afin d'inciter l'ensemble des cantons à prendre de tels règlements, nous demandons que les recommandations de la SIA concernant l'isolation thermique et phonique (normes 180 180/1 en particulier) ainsi que «les principes à observer dans le chauffage des bâtiments de la Confédération» soient largement diffusés aux gouvernements cantonaux. Cette diffusion pourrait s'accompagner de l'étude réclamée par le postulat et de l'analyse des moyens permettant d'obtenir une meilleure isolation.

2. Développement d'un marché nouveau au moyen de normes plus sévères.

L'imposition de nouvelles normes concernant l'isolation thermique ne serait pas seulement bénéfique sur le plan de l'économie énergétique; elle permettrait d'ouvrir un marché qui viendrait utilement contribuer à résorber la crise du secteur de la construction.

Le Conseil fédéral devrait pouvoir faire preuve, à cet égard, d'initiative, d'autant plus qu'un crédit de 50 millions de francs a été décidé pour faciliter la rénovation de logements. L'isolation représente, en effet, un marché nouveau à travers les rénovations comme pour les constructions neuves. (N'existe-t-il pas 450 000 logements à rénover dans notre pays?)

Aussi paraîtrait-il souhaitable, à titre de mesure concrète, que, dans la répartition des crédits votés pour la rénovation, l'isolation soit un facteur prépondérant, sinon déterminant, pour l'acceptation du dossier déposé par le propriétaire.

3. Journée nationale d'information.

L'enseignement d'une nouvelle éthique en matière d'économie énergétique est un objectif idéal, mais difficile à atteindre.

C'est pourquoi nous demandons que la Confédération organise une Journée d'information à laquelle participerait l'ensemble des intéressés, soit:

— les membres de la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie, l'Office des questions conjoncturelles, l'Office du logement, le Département des transports et communications et de l'énergie, pour le secteur public.

— la SIA, des représentants des fabricants et promoteurs ainsi que des représentants des associations de consommateurs, des propriétaires, des locataires, pour le secteur privé.

Par son retentissement dans la presse écrite et parlée, une telle journée pourrait être déjà une première action concrète permettant de sensibiliser l'opinion publique.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Menuiserie

André Giuppone

Maîtrise + fédérale

**Travaux bâtiments -
Villas - Agencements
divers**

Chemin des Pâquis
1008 Prilly
Téléphone 021/24 01 61